



Que puis je faire face a l'huissier et quels sont mes delais?

Par **ero**, le **06/09/2013** à **11:30**

bonjour, je suis locataire et je presente un arriere de retard de loyer de 3000euros malgre le loyer que je continue a payer.

Mon proprietaire menace de m'envoyer un huissier.

Qu'est ce que je risque ? Quels sont les delais pour moi

pour agir ? J'entends parler de saisie sur salaire,de changement de serrure ,d'injonction de payer sous 8 jours puis d'un delai d'un mois.De saisie vente de mes biens.

L'ennui est que je suis souvent en province donc absent

de mon domicile.Qu'est ce que je risque donc et quels sont mes delais ou ceux de l'huissier pour intervenir ?

Que peut il faire et au bout de combien de temps au plus vite ? En vous remerciant d'avance pour votre aide et pour avoir cree ce forum tres utile.

Par **amajuris**, le **06/09/2013** à **14:39**

bjr,

dès le premier impayé, votre bailleur doit vous envoyer une mise en demeure valant commandement de payer.

c'est une procédure indispensable.

en cas de non-paiement de votre part, le bailleur pourra alors vous assigner au tribunal compétent suivant le montant de votre dette.

je dirais que vous soyez souvent en province, ne vous interdit pas de payer vos loyers.

mais avant d'en arriver à la saisie ou à l'expulsion, la procédure est longue (ce qui décourage

les bailleurs est expliquent le nombre de logements vacants). aucune saisie ne peut avoir lieu sans une décision de justice.

si vous êtes condamné à payer, s'ajouteront à votre dette, les intérêts et les frais de recouvrement

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F31272.xhtml>

cdt